

MAIRIE DE SAINT-PRIX
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 22 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Max GAUCHIER, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS : (8 et 9 à partir de 19h07) Mr. GAUCHIER Max Maire, Mme FRACHISSE Ginette, Mr MAISONNIAC Jackie, Mme REDON Dominique, Mr REDON Charles, Mr CHARRAS René, Mme BLACHE Jessica, Mr BELLERRE Raphael et Mr METTON Jérémy (en retard).

REPRÉSENTÉ : (1) Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint représenté par Mr BELLERRE Raphael.

ABSENTE : (1) Mme CHARRÉ Isabelle Adjointe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BLACHE Jessica.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Madame Blache Jessica à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Madame BLACHE Jessica est secrétaire de séance.

N° délibération : 2024-049

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DETR :
LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET LE TRAITEMENT DE LA
CHARPENTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire expose le projet suivant : **LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET LE TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **63 913,69 € HT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025.

Aussi le Conseil Municipal sollicite une aide de l'État par l'intermédiaire de la DETR.

Monsieur le Maire explique que ce projet ne saurait voir le jour sans l'appui des financeurs publics, aussi afin de solliciter les financeurs, Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnelle de l'opération, à savoir :

Monsieur METTON Jérémy arrive, il est 19h07.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant HT*
Nature : La rénovation de la couverture de l'Église et le traitement de la charpente du Clocher de l'Église SAINT-PRIX	63 913,69 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	20%	12 782,74 €
		Subvention Ardèche le Département	20 %	12 782,74 €
		Subvention de la DETR	40 %	25 565,48 €
		Autofinancement de la commune		18 782,73 €
TOTAL	63 913,69 €	TOTAL		63 913,69 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

VOTE : Pour l'unanimité.

N° délibération : 2024-050

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ARDÈCHE LE DÉPARTEMENT :
LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET LE TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET PLAN DE FINANCEMENT :

Mr le Maire expose le projet suivant : **LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET LE TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **63 913,69 € HT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025.

Aussi le Conseil Municipal sollicite une aide de l'État par l'intermédiaire de la DETR.

Monsieur le Maire explique que ce projet ne saurait voir le jour sans l'appui des financeurs publics, aussi afin de solliciter les financeurs, Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnelle de l'opération, à savoir :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant HT*
Nature : La rénovation de la couverture de l'Église et le traitement de la charpente du Clocher de l'Église SAINT-PRIX	63 913,69 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	20%	12 782,74 €
		Subvention Ardèche le Département	20 %	12 782,74 €
		Subvention de la DETR	40 %	25 565,48 €
		Autofinancement de la commune		18 782,73 €
TOTAL	63 913,69 €	TOTAL		63 913,69 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

VOTE : Pour l'unanimité.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :
LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET LE TRAITEMENT DE LA
CHARPENTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET PLAN DE FINANCEMENT :**

Mr le Maire expose le projet suivant : **LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET LE TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **63 913,69 € HT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025.

Aussi le Conseil Municipal sollicite une aide de l'État par l'intermédiaire de la DETR.

Monsieur le Maire explique que ce projet ne saurait voir le jour sans l'appui des financeurs publics, aussi afin de solliciter les financeurs, Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnelle de l'opération, à savoir :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant HT*
Nature : La rénovation de la couverture de l'Église et le traitement de la charpente du Clocher de l'Église SAINT-PRIX	63 913,69 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	20%	12 782,74 €
		Subvention Ardèche le Département	20 %	12 782,74 €
		Subvention de la DETR	40 %	25 565,48 €
		Autofinancement de la commune		18 782,73 €
TOTAL	63 913,69 €	TOTAL		63 913,69 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

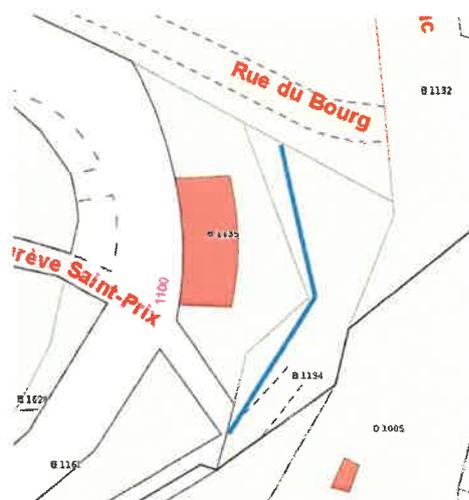
VOTE : Pour l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- LIEUDIT « LES HUBACS » PARCELLE B N° 1645 CESSIION PAR LA COMMUNE DE SAINT-PRIX AU PROFIT DE MADAME POMET CECILE.

Actuellement l'acte administratif est temporairement à l'arrêt dû à la complétude du dossier.

Le Conseil Municipal valide et accepte la demande de Madame POMET Cécile comme ce qui suit par le trait de couleur bleue :



Cependant, le Conseil Municipal évoque que les frais complémentaires concernant le géomètre sont à la charge de Madame POMET Cécile.

- PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 007 290 24 B0003

Après un refus en date du 24 octobre 2024 par le service compétent (Délégation Territoriale Nord Ardèche) au profit de Monsieur SARLES Xavier pour la rénovation de son habitation.

Motif de refus : Ruine ne pouvant pas être considérée comme un bâtiment existant, discontinuité – loi Montagne, absence de réseaux publics (eau potable), risque d'incendie.

Une rencontre avec Madame GRAND est demandée pour expliquer la démarche (déclassement d'un chemin communal au lieu-dit Prat Chazal pour entamer une procédure d'enquête publique.

- RENOVATION BATIMENT COMMUNAL RUE DU BOURG

Échange sur l'évolution des travaux. L'ensemble du conseil municipal est satisfait.

Monsieur le Maire évoque une fin des travaux pour février 2025.

Une demande est suggérée par plusieurs conseillers pour éventuellement prévoir un « calabert » afin que les locataires puissent stocker du matériel.

- ACHAT CABINE SANITAIRE AU QUARTIER LA GARE

Échange sur le devis reçu par la société TOP MODULES pour une cabine sanitaire neuve au quartier la Gare.

Dimensions : L1,18mx1,18mx H 2,56m

Montant du devis : 3 660 € TTC

À 19h30 : Monsieur le Maire demande à Madame BLACHE Jessica de sortir de la salle pour évoquer le sujet suivant :

- SOURCES À ROUVEYROLLE

Discussion sur le périmètre des sources à Rouveyrolle appartenant à Monsieur BLACHE Roger.

Le conseil municipal demande de faire intervenir GEOA pour schématiser le périmètre des sources.

Les conseillers demandent également à faire appel à un hydrologue.

À 19h40 : Madame BLACHE Jessica est de retour dans la salle du conseil.

Monsieur le Maire propose de visiter les logements et cabinets médicaux et de partager la buche de Noël pour profiter d'un moment convivial.

La date est fixée au vendredi 20 décembre 2024 à 17h.

Les conseillers sont informés en date du 29 novembre 2024 que la visite des locaux est reportée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance :

Mme BLACHE Jessica

Signé le 23/12/24



Le Maire :

Mr GAUCHIER Max

Signé le 23/12/2024

